R5 : Pour une Hong Kong démocratique

Résolution à l'int. de l'Assemblée des délégué·e·s du 5 septembre 2020 à Bussigny (VD)

*Dépositaires **:** Soline Caiazza (JS Vaud), Kelmy Martinez (JS Vaud), Romain Gapany (JS Fribourg), Julien Berthod (JS Valais romand), Aline Caloz (JS Valais romand), Margarida Janeiro (JS Vaud), Joakim Martins (JS Jura), Adrien Pinho (JS Valais romand), Valentin Prélaz (JS Valais romand), Fabien Robyr (JS Valais romand), Léonie Taramarcaz (JS Valais romand), Elodie Wehrli (JS Valais romand)*

Depuis 2019, les droits fondamentaux et les libertés d'expression, de rassemblements et de presse des Hongkongais·e·s sont encore plus menacés par le parti communiste chinois.

Hong Kong, après avoir été occupée par le Royaume Uni pendant 156 ans, a été rétrocédée à la Chine en 1997. Elle possède depuis le statut de région administrative spéciale (RAS) et devrait être régie par le principe "un pays, deux systèmes" tel que défini dans la déclaration commune sino-britannique, jusqu'en 2047.

Depuis la signature des accords, les tentatives d'ingérence de la Chine dans les affaires internes de l'archipel se multiplient au travers de disparitions d'opposant·e·s au régime de Pékin, de suspensions de parlementaires prodémocratie, de manœuvres géopolitiques et de nouvelles lois. Par ailleurs, le pouvoir central désigne pour ainsi dire seul le ou la chef·fe de l'exécutif et une partie conséquente du parlement local. C'est ainsi qu'en 2014, la révolution des parapluies s'est dressée contre la tentative de Pékin de limiter la portée du suffrage universel à Hong Kong. Les manifestations ont été violemment réprimées et les trois leaders du mouvement ont été arrêtés puis condamnés à une peine d'emprisonnement.

En février 2019, le gouvernement hongkongais, favorable à la politique de Pékin, propose un amendement de la loi d'extradition permettant l'envoi des criminel·le·s hongkongais·e·s sur le territoire de Chine continentale. Plus d'un million de manifestant·e·s – un chiffre historique - sont descendu·e·s dans les rues pour lutter majoritairement pacifiquement contre ce projet de loi menaçant encore plus leurs droits et leurs libertés. Toutefois, la réponse policière s'est montrée systématique et extrêmement violente, voulant à tout prix protéger le statu quo et le gouvernement en place.

En 2020, alors que la pandémie de la Covid-19 fait rage, les manifestations, bien qu'interdites en partie sous couvert d'impératifs sanitaires, continuent. Le gouvernement chinois a quant à lui profité de la pandémie et du désintérêt subséquent de la communauté internationale afin de passer en force une loi sécuritaire permettant notamment le contrôle de la liberté d'expression des citoyen·ne·s de Hong Kong. Cette décision s'est faite sous prétexte de protéger le territoire semi-autonome contre les ingérences étrangères et les formes de dissidence internes. Si des pays occidentaux soutiennent les manifestations pour des raisons économiques, nous croyons en la capacité du peuple hongkongais à s'autodéterminer et à créer une société démocratique et socialement équitable.

Alors que se concrétise le projet de contrôle du Parti Communiste Chinois, la Jeunesse socialiste suisse, défendant ardemment les droits fondamentaux, fermement opposée aux violences policières, solidaire du peuple hongkongais et d'un projet démocratique, ne peut que soutenir les cinq revendications formulées par le mouvement hongkongais en juin 2019:

- L’abandon de tout projet de loi autorisant les extraditions. (obtenu en octobre 2019)
- Le retrait de la qualification “d’émeutes” (qualification permettant d'interpeller les manifestant·e·s).
- La libération sans poursuite des manifestant·e·s arrêté·e·s.
- La création d’une commission d’enquête externe et totalement indépendante sur les exactions policières et les attaques des triades remplaçant l’organe existant.
- La mise en place immédiate du suffrage universel.

Conséquemment, la JS Suisse émet les revendications suivantes vis-à-vis des autorités suisses :

- La Confédération doit interdire les exportations d’armes aux forces gouvernementales hongkongaises.
- Le Secrétariat d’Etat aux Migrations doit placer Hong Kong sur la liste des pays prioritaires en matière d’accueil des réfugié·e·s politiques.
- La Confédération doit continuer de s’opposer activement à la loi sur la sécurité nationale imposée à Hong Kong par Pékin.
- La Confédération doit dénoncer les accords de libre-échange avec la Chine et Hong Kong.

Proposition du Comité directeur : accepter.